

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2014

PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES
ÉTATS-UNIS - (N° 1930)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE9

présenté par
M. Chassaigne

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant:

"7. Estime que les États-Unis doivent mettre fin au système d'espionnage mis en place par l'Agence nationale de sécurité (NSA), afin de permettre la poursuite des négociations ;".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte initial de la résolution.